

voyant gens avec lesquelz ilz n'ont accoustumé de négocier.

Il y a plus, c'est que ledict Chauvin ayant entendu qu'il n'y avoit aultre moïen plus facile pour faire seul ses affaires que d'obtenir de Sa Majesté lettres d'interdiction à tous aultres de non négocier audict païs de Canada pour dix ans, il a obtenu lesdictes lettres soubz promesse qu'il a faicte à Sa Majesté d'abiter le païs et bastir forteresse, ce qu'il ne peut faire, la chose ayant esté esprouvée par ledict cappitaine Cartier. Ainsi ledict Chauvin prétend estre seul négociant audict païs, en frustrer ceux qui de tout temps y ont traficqué, et qui esperent en peu de temps en donner bonne et suffisante raison, à Sa Majesté par le moïen de la congruence et acceix qu'ilz ont audict païs.

En considération de quoy Sa Majesté sera tres humblement suppliée de voulloir laisser lesdictz habitans du païs de Bretagne jouir paisiblement de leur négoce accoustumé ou du moins jusq à ce qu'elle soit plus amplement informée de ce qu'il se y peut espérer sans denier le fruit de leur labeur à ceux qui ny ont encores rien mis du leur.

JEAN GOUVERNEUR,

*Député de la Communauté de Saint Malo,
pour le fait du présent mémoire.*
